

Concerne: comparution devant le Tribunal de police le 3 juin 2026 à 9h, de 5 militant.e.s qui contestent les 16 amendes (7'000 frs) reçues pour avoir dénoncé le génocide et le nettoyage ethnique en Palestine; et le silence complice du gouvernement suisse.

Les militant.e.s et leurs avocats auront pour ligne de défense :

CONDAMNEZ LES GÉNOCIDAIRES ET LA COMPLICITÉ DE LA SUISSE !

ACQUITTEZ LES SOLIDAIRES !

Madame, Monsieur,

Depuis sa création en 2002, au retour de la première "Mission civile de protection du peuple palestinien", le CUP-Ge s'est engagé à dénoncer l'occupation militaire israélienne, le système d'apartheid, l'extension de la colonisation des terres palestiniennes, et la collaboration militaire suisse, et à porter la voix des Palestinien.ne.s. Il a organisé des conférences, des rencontres avec des gens venus de Palestine, des manifestations, il a lancé les Rencontres cinématographiques Palestine, Filmer C'est Exister-PFC'E, a participé aux campagnes de boycott (BDS), et a appelé à des rassemblements, d'abord hebdomadaires, puis mensuels, quotidiens lors des offensives militaires contre Gaza - 2008-9, 2024, 2018, 2021 - et bien sûr depuis octobre 2023.

Ces rassemblements ont toujours eu lieu à la Fontaine de la rue de la Cité, le mardi, pendant une heure. Sans aucun incident.

Suite au début du génocide perpétré à Gaza par Israël, comme des milliers de personnes en Suisse et dans le monde, à Genève nous sommes descendus dans la rue pour manifester notre indignation. Le CUP-Ge a appelé et animé des rassemblements quotidiens puis hebdomadaires, à la Fontaine de la Cité, toujours le mardi et pour une heure.

Or, les autorités cantonales (DIN) ont imposé pour ces rassemblements, des lieux dans toute la ville, invisibilisant notre lutte de soutien au peuple palestinien au moment où celui-ci était victime d'un génocide se déroulant sous les yeux du monde.

Mi-novembre 2023, le CUP a informé le DIN que les rassemblements ne se tiendraient qu'à la Fontaine de la Cité. Et c'est entre novembre 2023 et fin août 2024 que le CUP-organisateur des rassemblements, et d'autres militant.e.s, ont été amendés.

Dès réception des amendes, opposition a été faite par le bureau d'avocats Peter & Moreau.

Ensuite, le DIN a délivré les autorisations pour ces rassemblements, qui durent encore aujourd'hui.

Ce mercredi 3 juin, les 5 militant.e.s sont convoqués devant le Tribunal de police - à 9h (Palais de justice, bâtiment G, salle G1).

Ce sont maîtres Emma Lidén, Jan Fermon et Olivier Peter qui assureront la défense.

Il n'est sûrement pas nécessaire de présenter l'engagement en tant qu'avocat d'Olivier Peter... Il a demandé à Jan Fermon, avocat belge, de partager la défense. Ce dernier est expert en droit

international - génocide et complicité des Etats occidentaux, dont la Suisse.

Emma Lindén est avocate dans l'étude Peter & Moreau et également membre de l'Association suisse des avocats pour la Palestine.

Seront cités comme témoins par la défense:

- **Raji Sourani**, avocat palestinien gazaoui, président du PCHR-Centre Palestinien pour les Droits Humains. Il a déposé des dizaines de dossiers auprès de la CPI.

- **Françoise Fort**, militante qui partage depuis plus de 25 ans, avec des accusé.e.s, un engagement profond pour faire reconnaître les droits du peuple palestinien. (Suisse-Palestine, Parrainages d'enfants de Palestine, CUP-Ge, PFC'E)

Malheureusement, elle ne pourra pas être présente à l'audience, elle a envoyé son témoignage par écrit à la présidente du Tribunal.

Le Cup-Ge,

soutenu par Solidarité Tattes, BDS-Ge, WOFA-Waves of Freedom-CH (flottilles pour Gaza), Ligue Suisse des Droits Humains – Genève, Marad, le Silure, le CRAQ, CEP UniMail, AFZ-Ge, CGDM-coordination genevoise pour le droit de manifester, PS-Genève, SolidaritéS, Jeunesse solidaire, Union Populaire, Les Verts-Genève

appelle à venir soutenir les militant.e.s muselé.e.s et criminalisé.e.s devant le Palais de justice, pour l'entrée au Tribunal et en fin de journée pour entendre le verdict.